

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2316

présenté par

M. Le Fur, M. Cordier, Mme Sylvie Bonnet, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup,
Mme Dezarnaud, M. Liégeois, M. Rolland, M. Ray, M. Bony et M. Portier

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la première phrase l'alinéa 36, substituer au mot :

« respecte »

les mots :

« s'inscrit dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect des objectifs du plan national Ecophyto ne peut se décliner strictement au niveau de chaque exploitation agricole compte tenu de la plus ou moins grande disponibilité de solutions alternatives selon les productions végétales.

Aussi, l'amendement vise à prévoir que le plan pluriannuel du conseil stratégique s'inscrive dans les objectifs du plan, et non les respecte strictement.